

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2023-5-5-1

Séance du lundi 18 décembre 2023

BUDGET PRIMITIF 2024 - UNE AMBITION POUR LA JEUNESSE, DECLINEE DANS LES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à HOULNE Monique
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à ZAEGEL Sébastien
KLINKERT Brigitte donne procuration à REYMANN Anne
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à VOGT Victor
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise

RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
STRAUMANN Eric donne procuration à KAMMERER Joseph
VETTER Jean-Philippe donne procuration à KRIEGER Laurent
ZELLER Fabienne donne procuration à DREXLER Sabine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme du 30 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Étendre les animations restaurations aux collèges télérestaurés » au rapport déposé le 12 décembre 2023 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « Étendre les animations restaurations aux collèges télérestaurés » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- décide d'inscrire, au titre du budget primitif 2024, pour la commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, un budget de 358 585 980 € en dépenses et 12 118 162 € en recettes qui se ventile ainsi (Cf. Annexe 1) :

Pour la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance (cf. Annexe 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 290 613 426 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement, un montant de 6 522 852 €,

Pour la politique de la Protection Maternelle et Infantile (Cf. Annexe 3)

- en dépenses :
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 5 050 150 € et un total d'autorisation d'engagement de 1 271 500 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 60 000 € et un total d'autorisation de programme de 210 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement, un montant de 680 000 €,

Pour la politique de l'Education (Cf. Annexe 4) hors investissement immobilier

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 45 301 503 €,
 - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 5 419 949 €,
- en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 4 630 000 €,
 - en investissement, un montant de 15 000 €,

Pour la politique de la Jeunesse (Cf. Annexe 5)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement d'un montant de 2 434 842 € et un total d'autorisation d'engagement de 200 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement d'un montant de 5 000 €,
- en recettes
 - en fonctionnement, un montant de 5 400 €,

Pour la politique du sport et de la vie associative (Cf. Annexe 6)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 5 460 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 242 000 €, et une diminution des autorisations de programme de 30 000€.

Pour la politique du Bilinguisme (Cf. Annexe 7)

- en dépenses
 - en fonctionnement, un crédit de paiement de 3 953 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 2 000 000 €,
 - en investissement, un crédit de paiement de 46 110 €, et une diminution des autorisations de programme de 12 391€.
- en recettes

- en fonctionnement, un montant de 250 000 €,
 - en investissement, un montant de 14 910 €,
-
- prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 à 7 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET
Ludivine

0 non-participation au vote